

Document d'urbanisme (PLU) de la commune de Saint-Cyprien

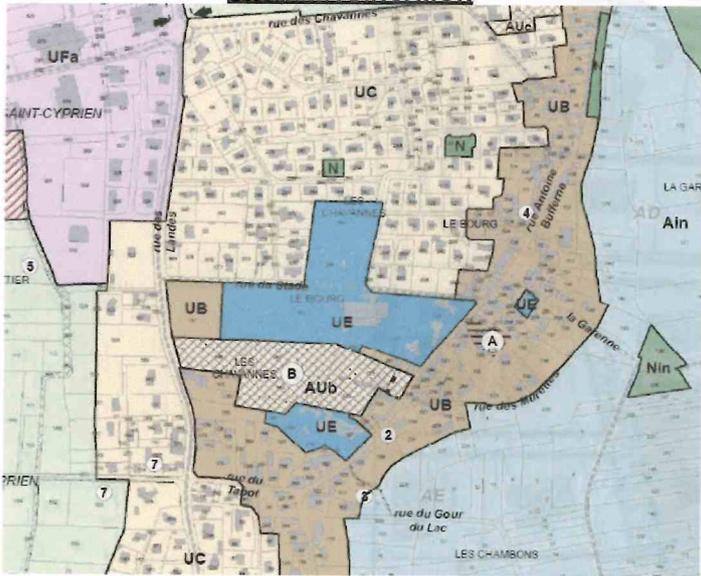
Le présent document d'urbanisme (PLU) a été élaboré en vertu de la loi n° 2000-1207 du 6 décembre 2000 relative à la simplification de l'état juridique des collectivités territoriales et de la loi n° 2003-1211 du 10 décembre 2003 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État.

Le PLU est un document de planification qui définit les orientations d'aménagement et de développement durable de la commune. Il est élaboré par le conseil municipal et approuvé par le conseil communautaire de la communauté de communes.

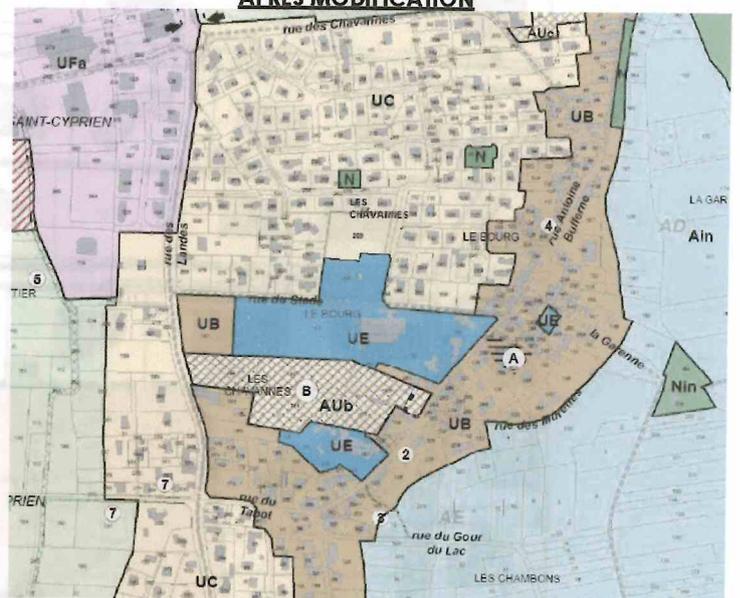
Document d'urbanisme (PLU) de la commune de Saint-Cyprien

b) Modification du règlement graphique de la parcelle AD 269

AVANT MODIFICATION



APRES MODIFICATION



Annexe 1

Document d'urbanisme (PLU) de la commune de Saint-Cyprien

Document d'urbanisme (PLU) de la commune de Saint-Cyprien

